



Accord cadre portant sur l'engagement d'EDF dans la mise en œuvre du plan de mobilisation des filières et des territoires pour le développement des métiers de la croissance verte

**Conclu entre**

**Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat**

**Représenté par Madame Valérie LETARD  
Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat  
246 Boulevard Saint Germain  
75007 Paris**

**ci-après désigné par « l'Etat »,  
Et**

**EDF,  
Société Anonyme au capital social de 924 433 331 euros, dont le siège social est situé 22-30 avenue de Wagram, 75382 Paris Cedex 08, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317,**

**Représentée par Madame Marianne LAIGNEAU  
agissant en sa qualité de directeur délégué des ressources humaines groupe EDF, dûment habilitée,  
22-30 avenue de Wagram  
75382 Paris Cedex 08**

**ci-après désigné par « EDF »,**

**Ci-après désignées conjointement par « les Parties »**



## Préambule

Le Grenelle Environnement marque la volonté de notre pays de s'engager résolument vers une économie moins dépendante des énergies fossiles, moins polluante et aux gisements d'emplois nouveaux ou supposant l'adaptation d'un grand nombre d'emplois existants.

Ce nouveau modèle de croissance appelé croissance verte, cohérent avec la stratégie européenne de développement durable, vise à l'amélioration continue de la qualité de la vie et du bien-être des générations actuelles et futures. La feuille de route de cette mutation est tracée par le Grenelle Environnement.

Le plan de mobilisation des filières et des territoires pour le développement des métiers de la croissance verte (dénommé ci-après plan des métiers) est une déclinaison opérationnelle du Grenelle Environnement. Il vise à adapter les compétences métiers d'aujourd'hui, ainsi que l'offre de formation, afin que les entreprises disposent de ressources humaines qualifiées et suffisantes permettant de répondre à leur besoin. En cela, il concourt au développement de nouvelles activités économiques liées à la croissance verte.

Le plan des métiers, élaboré sur la base des travaux de 11 comités de filières, a été présenté lors de la conférence nationale du 28 janvier 2010 et validé par le comité national de pilotage du 23 février 2010.

Il comprend 3 axes :

- Un axe de stratégie nationale
- Un axe de mobilisation des filières
- Un axe de mobilisation des territoires.

Le groupe EDF tient une place particulière en France par les activités qu'il exerce pour produire, transporter, distribuer et commercialiser l'énergie, un bien vital pour la population, les entreprises et les collectivités ; par les valeurs de service public qui l'animent ; par son rôle d'employeur et sa présence de proximité sur les territoires.

EDF est un acteur majeur de la croissance verte, car il est :

- Le premier producteur d'énergies renouvelables de l'Union Européenne, et ayant un mix de production largement décarboné (nucléaire, hydraulique...),
- Un acteur important de la recherche sur les nouvelles technologies,
- Un employeur engagé dans une démarche de développement des compétences via notamment :
  - Son plan d'actions formation : création ou transformation de modules de formations en lien avec l'évolution des compétences,
  - Son argumentaire sur le verdissement des emplois diffusé à tous ses salariés,
  - L'évolution de son site de recrutement et de ses fiches métiers pour mieux prendre en compte les enjeux du développement durable.
- Un partenaire pour la formation des artisans du bâtiment en vue des nouveaux marchés porteurs d'emplois et d'activités.

Aussi, en tant qu'acteur d'une industrie au cœur des enjeux du développement durable, EDF s'engage concrètement aux côtés du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer pour contribuer aux objectifs fixés par le gouvernement.

## Article 1 : Objet

Le présent accord vise à organiser la participation d'EDF au Plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans une économie verte.

Acteur majeur de l'économie française, EDF a participé à l'élaboration du plan des métiers et s'engage dans sa mise en œuvre opérationnelle :

- Par un plan d'accompagnement de l'évolution de ses compétences internes
- Par des actions nationales de sensibilisation au développement durable et de valorisation des métiers de la croissance verte ( l'éducation au développement durable et à la formation aux énergies nouvelles, financement de la formation des artisans du bâtiment, aux travaux d'élaboration du plan des métiers...)
- En s'associant aux conventions territoriales de mise en œuvre du plan, notamment dans les régions pilotes suivantes : Alsace, Corse, Nord Pas de Calais et La Réunion.

## Article 2 : Engagements

Les engagements pris au titre du présent accord sont présentés selon les 3 axes qui structurent le plan national.

### **Axe 1 du plan Métiers : une stratégie nationale**

#### **Participation aux travaux des comités de filières du plan national**

Une grande partie des 11 filières du plan des métiers étant concernée par les domaines de compétence de l'entreprise : bâtiment, énergies renouvelables, systèmes éco-électriques, automobile, transports, métiers de la mer, EDF participe aux travaux des comités de ces filières notamment en apportant sa connaissance de l'évolution des secteurs de l'énergie et de ses impacts sur les activités des autres filières.

L'entreprise présentera au comité national de pilotage la mise en œuvre et l'avancement du présent accord.

#### **Participation au programme 1 : Identifier les métiers de la croissance verte - Mesure 4 : Structurer l'observation des métiers de la croissance verte dans un observatoire national mobilisant les observatoires régionaux**

Un observatoire national des métiers de la croissance verte, piloté par le service de l'observation et des statistiques du commissariat général au développement durable, a été créé au printemps 2010 ; il entre progressivement en liaison avec les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF) et les observatoires de branches.

Par un accord interne de 2004, EDF a créé et anime des Instances Régionales d'Information et d'Echanges sur l'Emploi et les Compétences (IRIEEC), les régions et bassins d'emploi étant les territoires où s'exercent majoritairement les parcours professionnels.

Dans chaque région, ces observatoires internes de l'emploi, pourront être mobilisés pour participer aux travaux des diagnostics régionaux créés dans le cadre des déclinaisons territoriales du plan de mobilisation des filières et des territoires pour la croissance verte.

Les directions régionales de l'emploi et des compétences d'EDF participeront aux travaux des observatoires de la croissance verte en région et mettront à disposition les données économiques et sociales utiles aux travaux de ces observatoires et des diagnostics région.

### **Participation au programme 2 : Promouvoir les métiers de la croissance verte**

L'accès aux métiers de la croissance verte suppose qu'ils soient connus du grand public et notamment des jeunes en recherche d'orientation professionnelle. Par son expérience, EDF promeut déjà son domaine d'activité et ses métiers à travers différentes actions, telles que :

- Sensibilisation des jeunes au développement durable et à ses métiers

EDF conduit des actions de sensibilisation à l'énergie et au développement durable pour les publics jeunes et scolaires, par :

- l'organisation de conférences sur l'énergie et le développement durable, dans les établissements scolaires du 1er et du second degré dans le cadre d'une convention EDF/Education nationale du 30 avril 2002
  - la mise à disposition auprès des jeunes d'une part, des enseignants d'autre part, de 2 sites internet dédiés.
- Des centres d'information du public, situés à proximité d'une quarantaine de centrales de production d'électricité d'EDF (nucléaire, hydraulique, thermique), pour informer d'une part, sur les enjeux liés à l'énergie, à la protection de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie et d'autre part, pour présenter les métiers porteurs d'emploi du secteur.

### **Participation au programme 3 : Intégrer la croissance verte dans tous les programmes de formation et adapter les dispositifs de formation**

Partenaire financier de la recherche et de l'enseignement supérieur, EDF a créé la « Fondation européenne pour les énergies de demain » afin de se doter des compétences nécessaires à sa compétitivité sur le marché de l'énergie et ce, au plan international. Cela se traduit notamment par :

- La dotation à la fondation d'un budget annuel de plus de 4 millions d'euros, permettant notamment le financement de :
  - cinq nouvelles chaires d'enseignement et de recherche destinées à renforcer la connaissance et sa diffusion, l'offre d'enseignements spécialisés, elles concernent notamment les énergies durables avec l'Ecole Polytechnique, la science des systèmes associés au défi énergétique avec l'Ecole Centrale de

Paris et Supelec, la durabilité des matériaux et des structures pour l'énergie avec ENPC et ENSMP, les économies d'énergies et des nouveaux business modèles qui y sont associés avec HEC.

- de recherche et d'enseignement dans le domaine des énergies non émettrices de gaz à effet de serre,
  - de parcours pédagogiques adaptés aux besoins professionnels des futurs spécialistes de l'énergie,
  - de bourses d'étude pour des chercheurs dans le domaine des énergies de demain
- La fondation valorise ces travaux et promeut le développement de la connaissance.
  - La fondation informera le Commissariat Général au développement durable du programme d'action et transmettra les travaux réalisés qui pourront faire l'objet d'une diffusion.

La poursuite de sa contribution active au Master spécialisé Habitat et construction durable de l'ENSAM-ESTP. EDF contribue activement depuis 2008 à cette formation post-diplôme d'ingénieur Bac + 6), accréditée par la Conférence des grandes Ecoles, qui s'adresse aux étudiants ingénieurs, étudiants en Master 2 ou cadres d'entreprise. EDF apporte sa contribution dans l'élaboration du programme. Elle assure la responsabilité du module réhabilitation énergétique du bâtiment et la prise en charge de cours d'enseignement par des experts R&D sur les thèmes de l'approche globale, des énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, pompe à chaleur, chauffage bois...) et des comportements économes en énergie, EDF participe également à la rédaction d'un ouvrage avec l'AFNOR, en partenariat avec les étudiants et d'autres entreprises (Lafarge, Bouygues...). Cette formation est démultipliée sur Aix et sur Paris, et concerne aujourd'hui une cinquantaine d'étudiants.

Dans le cadre du présent accord et des déclinaisons territoriales du plan des métiers, EDF participera à l'étude des besoins en enseignements spécialisés qui seront inscrits dans les plans d'actions issus des diagnostics de territoire qui contribueront à l'élaboration des contrats de plan régionaux de la formation professionnelle.

## **Axe 2 : Mobilisation des filières**

L'ensemble des filières professionnelles impliquées dans le plan des métiers a souligné l'importance d'accompagner les acteurs économiques dans l'adaptation de leurs compétences aux conséquences des dispositions du Grenelle Environnement.

Cette démarche concerne en tout premier lieu le développement des compétences des salariés des entreprises ainsi que des professionnels des TPE et PME.

EDF illustre cette démarche tant en interne par l'ambition de son programme DEFI Formation, qu'à l'extérieur par le soutien à la formation des artisans du secteur du bâtiment à travers le dispositif FEEBât.

## **Participation au programme 5 : Soutenir la compétitivité de l'économie française par le développement des compétences liées à la croissance verte**

### **1) DEFI Formation**

Dans le cadre de son programme DEFI Formation, EDF développe des modules de formation interne prenant mieux en compte le développement durable et professionnalisant ses salariés :

- Evolution des compétences de tous les métiers existants aujourd'hui mais également des organisations du travail,
- RSE et nouvelles exigences réglementaires en matière de développement durable,
- Emergence de nouvelles activités comme le conseil en éco-efficacité, en maîtrise de l'énergie,
- Concertation avec les parties prenantes,
- Relation de l'entreprise à ses clients : accès à l'énergie aux personnes les plus démunies, accessibilité universelle de ses services, proximité territoriale...

Pour que ces évolutions soient comprises et intégrées par l'ensemble de l'entreprise, cela suppose une sensibilisation de tous les salariés à la mutation sociale dont est porteuse la croissance verte et une adaptation des métiers aux besoins en compétences d'EDF.

### **2) Alternance**

L'alternance est une chance pour EDF comme pour les alternants. C'est une voie d'excellence de la formation, de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi.

Le programme initié par le Président Directeur général d'EDF est le fer de lance du renouvellement des compétences et de l'ascenseur social.

Dans ce cadre, le Groupe EDF s'engage notamment à accueillir durablement plus de 4% de ses effectifs en alternance à tous les niveaux de formation. Parmi ceux-ci, chaque année, seront accueillis 100 alternants préparant un diplôme de niveau CAP en prenant notamment appui sur les structures locales qui contribuent à l'insertion (missions locales, Pôle Emploi, écoles de la 2<sup>ème</sup> chance, dispositif passerelle, FACE...).

Sous réserve de l'obtention du diplôme et du bon déroulement de l'ensemble du cursus de formation, une offre d'emploi, qui pourrait avoir une composante développement durable, sera faite à chacun de ces 100 alternants de niveau CAP.

Les offres de contrats d'alternance devront donc également tenir compte des besoins exprimés par les réseaux de partenaires externes (régions, Départements, Chambres de commerce, Pôle Emploi, Missions locales...) ainsi que par les partenaires d'EDF industriels et commerciaux.

- **Tutorat et accompagnement**

Tout en réservant une place significative aux alternants formés au sein du Groupe dans ses embauches, EDF s'engage également à mieux accompagner vers l'emploi ceux qui ne le seraient pas, notamment par la recherche de partenariats externes incluant des formations complémentaires par exemple dans le secteur des énergies renouvelables.

Pour cela, et à titre d'expérience pilote, EDF propose la création d'un réseau de salariés volontaires de toutes catégories et métiers, « parrains et marraines » auprès des Missions locales et d'autres partenaires externes d'aide à la recherche d'emploi. Les salariés volontaires d'EDF pourront être mis en relation avec les alternants et leurs tuteurs six mois avant la fin des contrats et pourront poursuivre cet échange après leur terme, en tant que de besoin, dans une logique d'accompagnement et de suivi. Cette expérience pilote, fera l'objet d'une évaluation avant une éventuelle extension.

Pour soutenir cette démarche, les sociétés du Groupe accorderont aux salariés qui s'engagent un crédit de temps de 14 heures ou 2 jours maximum par mission, venant en complément de celui mobilisé sur leur temps libre.

D'autre part, la mission tutorale est une pierre angulaire dans l'acquisition et le développement des compétences des alternants.

La formation des tuteurs sera renforcée, particulièrement dans les domaines de la diversité, de la non discrimination, du code éthique et des valeurs du Groupe.

Enfin, les tuteurs qui le souhaitent seront encouragés à valider leurs acquis et à améliorer leur pratique tutorale par la Certification de Compétences en Entreprise – Tuteur, validée par l'AFAQ compétences –AFNOR, qui aboutit dans un second temps au titre de Tuteur en Entreprise délivré par les Chambres de Commerce et d'Industrie.

- Les formations promotionnelles, véritable ascenseur social au sein d'EDF, seront relancées.

- Des Académies des Métiers,

Des dispositifs collectifs de formation et de professionnalisation pilotés au sein de chaque métier, appelés académies des métiers seront créés : le Groupe EDF doit en effet répondre, dès aujourd'hui, à l'enjeu du développement des compétences dans les domaines techniques comme dans les fonctions transverses (finance, achat, RH, développement durable..), au service de l'excellence des métiers. Elles seront conçues selon les principes de développement durable.

Le campus des Mureaux est mobilisé pour organiser des formations liées au développement durable.

## **2) Formation aux économies d'énergie dans le bâtiment - FEEBat**

EDF est partenaire des filières bâtiment et énergie pour la formation des professionnels des PME et TPE (électriciens, couvreurs, plombiers...). Ces entreprises ont besoin de salariés avec des compétences spécifiques (pour la pose de pompes à chaleurs ou de panneaux photovoltaïques ; dans le traitement des déchets et de la pollution...) pour répondre aux demandes « vertes » des clients et être en conformité avec les nouvelles réglementations issues du Grenelle Environnement.

Dans le cadre du dispositif FEE Bat lancé en 2008 et en lien avec le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), la FFB (Fédération française du bâtiment),

la FNSCOP BTP (Fédération des SCOP du BTP), l'ADEME et l'ATEE, EDF a contribué à la formation aux économies d'énergie de 22 000 artisans, salariés et chefs d'entreprises du bâtiment à fin 2009.

Ces actions de formation sont organisées dans le cadre du FEEBât et sont conçues en lien avec la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et la FFB (Fédération française du bâtiment). EDF accentuera sa contribution à la formation à la maîtrise de l'énergie conformément à l'accord signé le 14 juin 2010 dans le cadre du plan des métiers, où EDF s'est engagée à contribuer à la formation de 98 000 stagiaires supplémentaires de 2010 à fin 2012 au travers d'un financement plafonné à 53 millions d'euros.

Au total, ce sont 120 000 artisans qui seront ainsi accompagnés d'ici 2012, pour un montant de 26M€ en mobilisant le FEEBât.

Une convention a été signée le même jour par EDF où le Groupe s'engage à contribuer au financement de la mise en oeuvre du programme d'accompagnement des professionnels du bâtiment "Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012" à hauteur 15M€. Ce programme comporte un volet de mise à jour des référentiels de formation pour intégrer les nouvelles règles de l'art 2012 qui viendra nourrir notamment les formations du dispositif FEE Bat.

L'ensemble de ces actions doit conduire à accompagner la professionnalisation et développer des emplois dans la filière du bâtiment.

En outre, EDF a expérimenté des partenariats avec diverses ONG pour contribuer au financement de travaux d'amélioration des performances énergétiques des logements de familles modestes. Ces chantiers soutiennent l'activité locale des artisans du secteur du bâtiment sur des compétences qui seront de plus en plus mobilisées.

EDF s'appuie également sur des ONG pour sensibiliser notamment les populations démunies aux économies d'énergie, grâce à des emplois de médiateurs.

### **Axe 3 Mobilisation des territoires**

Acteur socialement responsable sur les territoires, le Groupe EDF veut consolider sa contribution sociétale à la qualification et à l'employabilité des jeunes et des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, en facilitant leur accès aux métiers du développement durable.

L'échelon du partenariat territorial est indispensable pour réussir la mobilisation autour du développement durable et de l'amplification des métiers de la croissance verte.

EDF s'engage, par le présent accord, à renforcer la dimension territoriale de ses démarches en faveur du développement des emplois et métiers de l'économie verte. Cet accord décline les actions des bassins d'emploi des régions pilotes du plan national des métiers.

Dans chacune des conventions territoriales citées, l'Etat s'engage à faire référence aux termes du présent accord.



## **Participation au programme 9 : Associer les efforts de l'Etat et des territoires pour amplifier le développement des activités et des métiers de la croissance verte**

**1) Dans les champs qui relèvent de ses métiers, EDF proposera d'accompagner les conventions Etat-Régions de territorialisation du plan de mobilisation, notamment pour :**

- Les actions communes à toutes les régions :
  - Observation régionale
  - Diagnostics de territoire
- Les actions spécifiques :
  - Promotion des métiers de la croissance verte (forums, parcours découverte...)
  - Formation des salariés et des professionnels aux évolutions des compétences liées à la croissance verte.
  - Actions de recrutement par la formation des salariés, la professionnalisation de personnes en reconversion ou éloignées de l'emploi
  - Développement de contenu de formation innovant et en particulier en lien avec l'enseignement supérieur

**2) Dans le cadre ou en complément des démarches expérimentales des régions pilotes, EDF proposera de s'associer aux partenaires par les actions suivantes :**

### ➤ **Région Nord Pas de Calais**

Réalisation d'une plate-forme d'essais de panneaux photovoltaïques, dont les caractéristiques sont :

- une étude de marché de la formation à la pose de panneaux photovoltaïque les mieux adaptés à l'ensoleillement de la région et des régions du Nord de l'Europe, afin de mettre en place, en concertation avec les acteurs professionnels (FFB, CAPEB, AFPA, GRETA ...), un programme de formation en cohérence avec leurs besoins,
- la conception de différents modules de formation dans le but de délivrer les différents labels (QualiPV, Qualiphoton, ...) et de monter, a minima, la 1ère session expérimentale au 2<sup>nd</sup> semestre 2010,
- une réponse adaptée aux demandes de main d'œuvre qualifiée notamment de la part des artisans qui contribuera à la création d'emplois dans cette filière.

Création d'un éco-quartier à Valenciennes – Ilot Follien, par les actions suivantes :

- la promotion d'ici 2013, de solutions innovantes par rapport à celles préconisées par le Grenelle 2,
- l'expérimentation de parcours de formations pour des jeunes peu ou pas qualifiés en amont et pendant la conduite des chantiers.

### ➤ **Région Alsace**

• Développement de formations de tous niveaux dans les métiers de l'énergie, en partenariat avec les universités et les organismes de formation alsaciens, et contribution aux politiques régionales d'apprentissage, au travers de la convention de coopération pour le

développement durable de l'Alsace signée en novembre 2008 entre le groupe EDF et le Conseil Régional Alsace :

- avec leur dimension transfrontalière,
- et des formations innovantes liées aux normes BBC (Action expérimentale du Plan des métiers régional),
- avec des actions de professionnalisation et de retour à l'emploi.

• Dans ce cadre du programme Energivie, le groupe EDF appuiera les initiatives de la Région et des autres collectivités locales alsaciennes et notamment pour :

- la rénovation ou la construction de bâtiments économes en énergie finale et très peu émetteurs de CO<sub>2</sub>, en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie de ces bâtiments,
- le développement des énergies renouvelables y compris les PAC performantes,
- les plans climat territoriaux portés par les pays et leurs démarches d'appui aux entreprises locales,
- les programmes de réduction de gaz à effet de serre mené par les Départements et les collectivités alsaciennes.

• En coopération avec les collectivités locales et les associations, les commercialisateurs EDF et Electricité de Strasbourg développeront des actions et politiques innovantes pour faciliter l'accès à l'énergie et son utilisation efficace par leurs clients démunis.

• Participation au pôle de compétitivité Energivie « Bâtiments positifs » :

- en facilitant les synergies avec les outils de financement SODIV et Alsace Création,
- en intégrant la dimension « Economie Sociale et Solidaire » ;
- en développant des approches permettant de minimiser les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des bâtiments neufs ou existants.

#### ➤ **Régions Corse et La Réunion**

##### **Les réseaux intelligents, levier pour une croissance durable des territoires insulaires**

Les îles sont des territoires où les nouvelles technologies de réseaux (dits « intelligents ») peuvent contribuer à la création de nouveaux emplois par le développement des formations et des métiers dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des réseaux et de l'installation d'énergies renouvelables

Dans le cadre d'un projet de démonstrateur, EDF s'attachera à promouvoir des formations permettant des parcours professionnels dans ces métiers.

#### ➤ **Régions Corse et Nord-Pas-de-Calais**

Le programme « MédiaTerre » de l'association Uni Cités, lancé officiellement le 20 octobre 2009 par Valérie Létard, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Ecologie, consiste à organiser dans des Zones Urbaines Sensibles des actions de sensibilisation aux Eco-gestes.

Dans le cadre du présent accord, cette action pourra être conduite notamment avec des jeunes en service civique dans 2 régions et accompagnée par l'Etat :

- en Corse. Une action expérimentale pourrait être conduite par les CPIE de Corse pour une dizaine de familles.
- en Nord-Pas-de-Calais, dans le cadre de la poursuite du programme « MédiaTerre ».

EDF examinera les possibilités d'accompagnement de ces jeunes vers l'emploi.

## Article 3 : Déploiement et suivi de l'accord

### **Un Comité de Pilotage**

Chacune des Parties désigne un référent chargé du pilotage de cet accord.

- Côté Ministère : le CGDD ou son représentant
- Côté EDF : la direction du développement durable ou son représentant.
  - Ce comité de pilotage se réunira à la date anniversaire de l'accord et à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'action.

Il établira annuellement un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de l'accord, qui sera porté à la connaissance du public, selon des modalités convenues d'un commun accord entre les parties.

### **Communication et valorisation des résultats de l'accord cadre**

Les Parties s'engagent à organiser des opérations de communication conjointes pour valoriser le présent accord et les actions qui auront pu être réalisées dans son cadre. Elles s'engagent à respecter les axes de communication et les messages principaux définis en commun.

Les résultats liés à un travail en commun feront, le cas échéant, l'objet d'une communication par les moyens adaptés et pourront donner lieu à des publications et à l'organisation de séminaires et colloques destinés à la diffusion des acquis au bénéfice des tiers concernés.

Chacune des Parties s'engage à faire figurer le nom et le logotype de l'une et l'autre Partie dans toute manifestation ou publication d'informations résultant d'une collaboration effective entre elles. Les reproductions du logo d'une des Parties seront effectuées suivant la charte graphique ou les maquettes qu'elle aura fournies. Ces reproductions seront effectuées suivant des normes de taille, de couleur et d'emplacement définies précisément par cette Partie pour chaque type de support. Ces reproductions seront subordonnées à l'accord préalable exprès de l'autre partie.

Chacune des Parties pourra en faire publicité, par voie de presse ou autre, sous réserve de l'accord préalable des autres Parties.

### **Date d'effet et Durée de l'accord - Résiliation**

Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature. Il est conclu pour une durée de 3 ans.

### **Non-exclusivité**

Le présent accord est conclu sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des Parties puisse conclure un accord de même type avec d'autres partenaires.

### **Confidentialité**

Chacune des Parties s'engage à garder confidentielle toutes les informations identifiées comme telles, en particulier les données techniques et les résultats d'expérimentation provenant de l'autre Partie dans le cadre du présent accord, et à exiger des collaborateurs placés sous son autorité le respect de ces obligations. Il est convenu que si l'une des Parties entend communiquer à un tiers une de ces informations, elle devra obtenir au préalable le consentement de l'autre Partie.

Fait en deux exemplaires originaux aux Mureaux, le 12 octobre 2010

Pour le ministère de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement durable et de la Mer

Pour EDF

La Secrétaire d'Etat auprès du ministre  
d'Etat

Valérie LETARD

Le directeur délégué des ressources humaines  
Groupe EDF

Marianne LAIGNEAU